SÉANCE DU 23.05.2025

Tous les votes de cette séance ont été pris à l'unanimité des voix.

PRÉSENCES

Bourgmestre:
Marc RIES,
Échevins:
Marie-Claire RUPPERT,
Olafur SIGURDSSON,
Conseillers:
Claude BODEN,
Marc BOSSELER,
Reinhold DAHLEM,
Hugo DA COSTA,
Fernande KLARES-GOERGEN,
Patrick LAMHÈNE,
Jean-Pierre MEISCH,
Lynn ZOVILÉ,
Secrétaire communal:
Steph HOFFARTH.

Deutsche Übersetzung:

Séance à huis clos (5 point):

A. AFFAIRES DE PERSONNEL:

a. Démission volontaire d'un employé communal relevant du groupe de traitement B1.

Le conseil communal décide d'accorder la démission honorable de ses fonctions à un employé communal, ceci avec effet au 1er juillet 2025.

b. Demande en vue de la réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Le conseil communal approuve cette réduction de service provisoire d'une année.

c. Nomination provisoire au poste de fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal.

Le conseil communal procède à la nomination d'un fonctionnaire communal, relevant du groupe de traitement B1, pour les besoins du secrétariat communal, ceci avec effet au 1er août 2025.

d. Proposition de réaffectation pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) à durée indéterminée.

Le conseil communal propose d'affecter Madame Mandy COLLING pour le poste vacant d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) pour l'année 2025/2026.

e. Proposition de réaffectation pour le poste vacant d'institutrice ou d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) pour l'année scolaire 2025/2026

Le conseil communal propose d'affecter Monsieur Raoul THEISEN pour le poste vacant d'instituteur sur la liste 1 (C2-4 100%) pour l'année 2025/2026.

Séance publique (18 points):

1. ENSEIGNEMENT:

1.1. Approbation de l'organisation scolaire provisoire 2025/2026.

Suite aux explications données en séance tenante de la part de Madame Anne WAGNER, présidente d'école, le conseil communal approuve l'organisation scolaire 2025/2026.
352 élèves seront répartis sur 20 classes (Cycle 1 + Cycles 2-4).

1.2. Approbation du Plan d'Encadrement Périscolaire (PEP) 2025/2026.

Suite aux explications données en séance tenante de la part de Madame Anne WAGNER, présidente d'école, le conseil communal approuve le plan d'encadrement périscolaire (Cycle 1) et le plan d'encadrement périscolaire (Cycles 2-4) de l'année scolaire 2025/2026.

2. RÈGLEMENTS COMMUNAUX :

2.1. Nouvelle fixation de la taxe communale pour le service « repas sur roues ».

Suite à l'augmentation du prix d'un repas de 15 à 16 € à partir du 1er juillet 2025, le conseil communal adapte la taxe en question, avec effet au 1er juillet 2025.

Désignation de la taxe
Repas sur roues
Taxe actuelle
15,00 €
Nouvelle taxe
16,00 €

2.2. Modification du règlement concernant la dérogation aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches).

Le conseil communal approuve le nouveau règlement communal concernant les autorisations de déroger aux heures normales d'ouverture des débits de boissons alcooliques à consommer sur place (nuits blanches). L'ancien règlement communal en la matière datant du 15.12.1989.

2.3. Règlement général de la circulation.

Le conseil communal approuve la révision du règlement général de la circulation de la commune de Betzdorf, tel que présenté par le bureau Schroeder & Associés.

2.4. Règlements temporaires de circulation.

Le conseil communal approuve le règlement temporaire de circulation suivant :
«Summerfest» Menster Musek

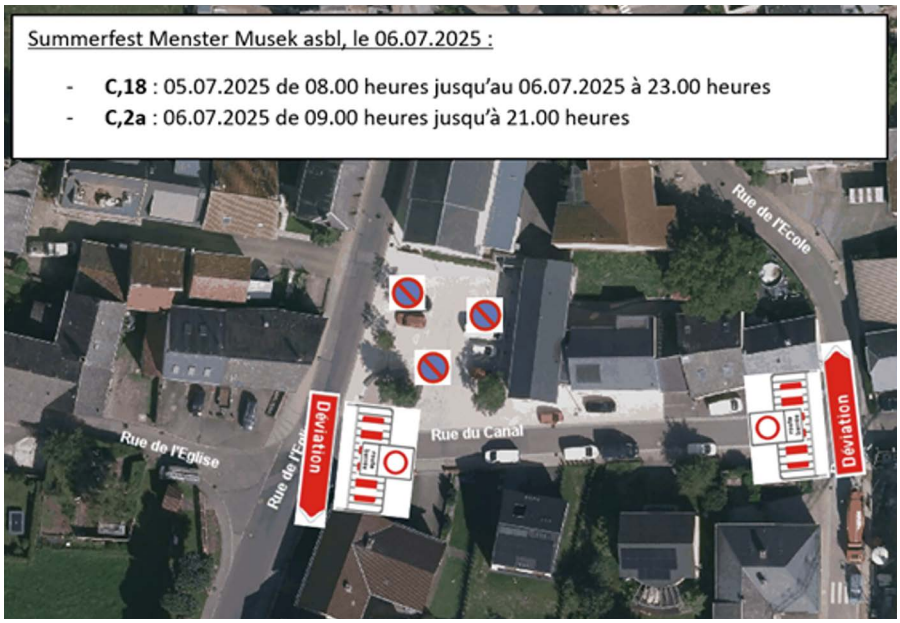

3. DEVIS :

3.1. Renouvellement des couches de roulement de diverses rues.

Le conseil communal approuve le devis, établis par le service technique communal, concernant le renouvellement des couches de roulement de diverses rues. Il s'agit en l'occurrence de la rue de Roodt/Syre à Mensdorf et la rue de Mensdorf à Roodt/Syre et de la rue d'Eschweiler à Olingen.
Suite aux dégâts détectés, les entreprises à charge des travaux doivent remettre en état la route dans le cadre de la garantie biennale. Toutefois un certain montant reste à charge de la commune.

4. BUDGET ET COMPTABILITÉ :

4.1. Approbation de recettes.

Le conseil communal approuve les recettes 2024 au montant total de 1.336.153,68 €.

5. PAG / PAP / LOTISSEMENTS :

5.1. ZAEC Rothoicht – Convention entre propriétaires relative à l'élaboration du plan d'aménagement particulier pour la zone d'activités économiques «Rothoicht» à Mensdorf.

Le conseil communal approuve la convention entre propriétaires relative à l'élaboration du plan d'aménagement particulier «nouveau quartier», dit «ZAEC Rothoicht» à Mensdorf.
La convention stipule que les parties

propriétaires déclarent vouloir élaborer, ensemble et de bonne foi, le Projet d'Aménagement Particulier (comportant éventuellement plusieurs phases) portant sur les parcelles en question.
La situation de classement actuelle se présente comme suit, selon la partie graphique du PAG en vigueur:

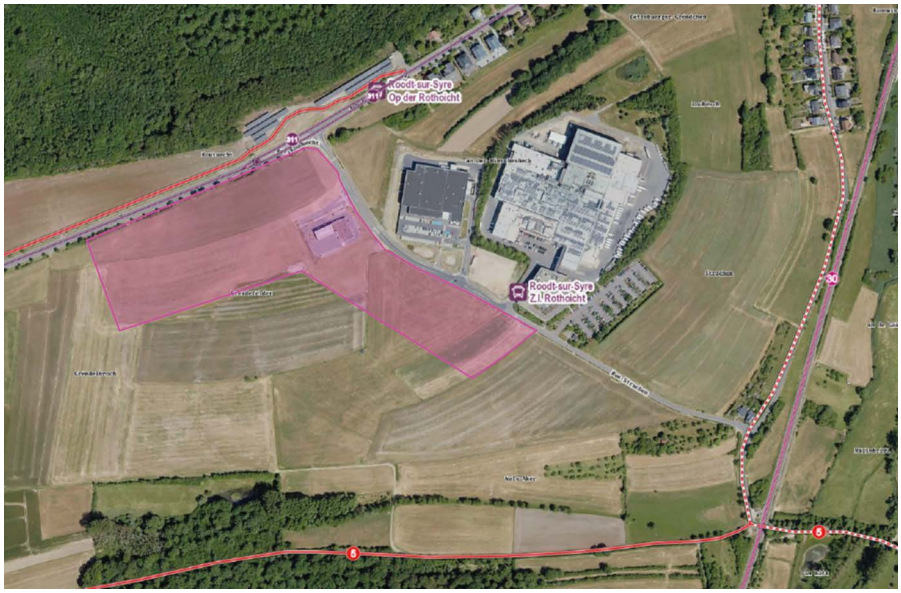

Schéma directeur

6. CONVENTIONS:

6.1. SIAS – Convention «Holz vun hei».

Le conseil communal approuve la convention signée en date du 4 avril 2025 entre le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIAS) et les communes de Betzdorf, Biwer, Bous-Waldbredimus, Contern, Dalheim, Flaxweiler, Frisange, Grevenmacher, Hesperange, Junglinster, Lenningen, Manternach, Mondorf-les-Bains, Niederanven, Remich, Sandweiler, Schengen, Schuttrange, Stadtbredimus, Weiler-la-Tour et Wormeldange.
La convention a pour objet la mise en place et le développement de l'initiative «Holz vun hei», visant à promouvoir l'utilisation du bois local issu des forêts des communes membres du SIAS.

7. CONTRATS :

7.1. Avenants aux contrats de bail abordable et de mise à disposition de logements.

Le conseil communal approuve les avenants aux contrats de mise à disposition, tels que présentés dans la séance tenante.

7.2. Contrats de concession de sépulture.

Le conseil communal approuve les contrats de concession de sépulture.

8. SUBSIDES :

8.1. Subsides extraordinaires aux associations locales.

Le conseil communal approuve l'attribution d'un subside extraordinaire à l'association locale pour l'année 2024

	Montant
Chorale Ste Cécile Roodt/Syre	1.095,00 €

9. INFORMATIONS AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL.

Suivi chantiers

Logements «Al Schoul» – Betzdorf

Démontage de la grue.
Bloc A: la charpente est en train d'être montée. L'installation des fenêtres et portes extérieures a démarrée.
Bloc B: Les travaux du HVAC et électrique sont en cours.
Les travaux d'isolation des murs extérieurs sont en cours.
Bloc C: les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades sont achevés.
Bloc D: Les travaux du HVAC et électrique sont en cours. Les travaux de façades ont démarré. Le plâtrier a démarré les travaux
Parking sous-terrain: travaux d'isolation du plafond ainsi que les travaux du HVAC et électrique sont en cours
Rampe de garage: les travaux sont achevés.

Logement «Ale Pompjeesbau» – Mensdorf

Les travaux du carrelage sont en cours. Les travaux d'aménagement extérieur sont achevés. Les travaux de cloison sec sont achevés.

Crèche – Roodt/Syre

La structure de la rampe d'accès est achevée. Les travaux des alentours autours de l'entrée principale ainsi qu'au rez-de-jardin sont en cours. Les travaux de parquet tendent vers leur fin. Les travaux d'installation finale des lots électrique et sanitaire sont en cours.

Train Miniature «Millebunn» – Olingen

Les travaux pour l'installation sont presque achevés. L'inauguration officielle sera le 7 juin 2025.

Aire de jeux

Moulin à Olingen, Installation d'un nouveau bac à sable
Ping Pong, les surfaces sont aménagées, le montage de la table à Olingen est achevé, il reste à monter celui-ci du campus scolaire.

Information

Le bourgmestre informe de la visite du «Kannergemengerot» qui a eu lieu le 20 mai 2025. Cette rencontre a donné lieu à un échange constructif, au cours duquel les jeunes conseillers ont formulé plusieurs doléances. Parmi les propositions soumises, celle concernant l'installation d'un auvent au niveau de l'arrêt de bus sur le campus scolaire, a été retenue et sera réalisée dans le courant de cette année.

10. RAPPORTS DES REPRÉSENTANTS AUPRÈS DES DIFFÉRENTS SYNDICATS.

Les conseillers communaux rapportent des réunions des comités syndicaux respectifs.

11. QUESTIONS AUX MEMBRES DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS.

Zone de détente pour chiens

Monsieur Patrick LAMHÈNE se renseigne sur l'avancement du projet d'installation d'une «zone de détente» pour chiens sur le territoire de la commune.
Le bourgmestre répond que, conformément à ce qui est prévu dans la déclaration échevinale, la mise en place d'une telle zone dédiée au bien-être animal est en cours. Un terrain situé à Roodt/Syre, à proximité du lotissement «A Millesch», pourrait être acquis à cet effet.

Nouveau site web communal

Monsieur Marc BOSSELER fait part de son observation selon laquelle le nouveau site internet de la commune, actuellement disponible uniquement en français, ne s'affiche pas correctement lorsque l'utilisateur final a configuré son navigateur en allemand ou en anglais. Ce dysfonctionnement serait vraisemblablement lié à des paramètres de cookies.
Le bourgmestre répond qu'il est normal que le nouveau site internet présente encore quelques imperfections inhérentes à sa phase de lancement. Le processus d'optimisation est en cours.

Doublures des noms de rues au sein de la commune

Monsieur Marc BOSSELER explique que la double, voire triple attribution de noms de rues identiques dans différentes localités de la commune engendre des difficultés en matière de distribution de livraisons. Certaines localités ne sont pas, ou sont incorrectement, référencées sur Google Maps, ce qui entraîne une attribution erronée de nombreuses livraisons coordonnées à l'échelle internationale. Il lance donc un appel à ce qu'une solution soit envisagée pour remédier à cette situation.
Le bourgmestre répond qu'il existe malheureusement le fait que certains noms de rue sont attribués deux à trois fois dans différentes localités de la commune. Toutefois, pour sortir de cette situation, il faudrait envisager un changement de nom de rue, ce qui impliquerait de nombreux inconvénients pour les citoyens. À ce stade, une telle démarche n'est donc pas envisageable. Il mandate l'équipe compétente pour prendre contact avec Google en vue de trouver une solution.

Trajets Bus-Tram

Monsieur Marc BOSSELER demande s'il est envisagé d'organiser une liaison par bus (par exemple via le Betzbus) afin de connecter les habitants de la commune au parking relais (P+R) Héienhaff, leur permettant ainsi de prendre le tram par la suite, comme cela se fait dans la commune de Niederanven.
Le bourgmestre répond qu'il ne voit actuellement pas de nécessité d'instaurer un trajet spécial pour rejoindre le tram au lieu-dit Héienhaff. En effet, presque toutes les lignes de transport public de la commune desservent déjà le tram au Kirchberg. Cette décision sera réévaluée en fin d'année, lors de la mise en place du nouvel horaire du RGTR.

Projet artistique à Mensdorf

Madame Fernande KLARES-GOERGEN se renseigne sur l'avancement du projet artistique auprès du Centre «Ënnescht Wierts» à Mensdorf.
Le bourgmestre donne la parole à Madame Marie-Claire RUPPERT, qui précise qu'il est envisagé d'y instaurer un programme de résidences d'artistes, d'une durée de trois à quatre mois chacune. Ce programme comprendra des

ateliers ouverts au public ainsi qu'une offre de workshops destinés à la population, dans le but de favoriser l'accès à la culture.

Campagne « Méi net am Mee »

Monsieur Jim MEISCH demande s'il serait possible de participer de manière plus visible à la campagne « Méi net am Mee » organisée par le SIAS.
Le bourgmestre répond que le conseil communal a adopté le plan d'entretien des espaces verts de la commune et que les équipes techniques s'y conforment actuellement.

Campagne de sensibilisation « ressource eau potable »

Monsieur Jim MEISCH demande s'il serait possible de lancer une campagne de sensibilisation concernant la ressource en eau potable avant l'arrivée de la période de crise estivale.
Le bourgmestre répond que la population est régulièrement sensibilisée par la commune, via nos moyens de communication, à faire des économies d'eau.

Changement de personnel auprès de la brasserie « Monkel »

Monsieur Jim MEISCH se renseigne pour savoir si le changement de personnel a des répercussions sur la collaboration entre la commune et la brasserie.
Le bourgmestre répond que la commune dispose d'un contrat avec la Monkel Sàrl et que l'exploitation de la brasserie est garantie.

Barrières anti-terreur

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe sur les modalités de mise en place de barrières anti-terreur, notamment dans le contexte du « Blummemaart » à Olingen.
Le bourgmestre répond qu'il propose de prévoir l'acquisition de barrières anti-terrorisme dans le prochain budget. Pour éviter que ces barrières soient déposées par inadvertance par des personnes non autorisées, les équipes communales compétentes seront en charge de leur montage et démontage, en même temps que la pose des autres panneaux de signalisation routière.

Mur en pierre sèche à Betzdorf

Madame Lynn ZOVILÉ s'informe sur l'état d'avancement du dossier en question.
Le bourgmestre répond que le mur s'est partiellement effondré. Le dossier relève de la compétence de l'Administration des Ponts et Chaussées ainsi que de l'Administration de la Nature et des Forêts. À la suite d'un échange de courrier avec Madame la Ministre Yuriko BACKES, les autorisations nécessaires sont en cours d'établissement. Les travaux débuteront dès leur délibération.

Bed&Bike à Olingen

Monsieur Claude BODEN se renseigne sur l'état d'avancement du projet « Bed&Bike » à Olingen.
Le bourgmestre répond que la brasserie Monkel a obtenu le label « Bed&Bike » et que les premiers séjours ont déjà eu lieu. La Monkel Sàrl veillera à intégrer ses publications dans les prochaines brochures touristiques de la région, en lien avec ce projet.

Aspersions d'eau – terrain de football

Monsieur Reinhold DAHLEM se renseigne sur le système d'aspersion du terrain de football à Mensdorf. Il demande si l'eau traitée provenant de la station d'épuration pourrait être utilisée à l'avenir.
Le bourgmestre répond que, selon une analyse effectuée il y a quelques années, l'utilisation de l'eau traitée de la station d'épuration n'est pas recommandée par les instances compétentes. L'effort logistique lié au transport par camion, ainsi que le traitement chimique nécessaire à cette eau, ne sont ni économiquement ni écologiquement justifiables.